

BULLETIN d'ADHÉSION OU de RÉ-ADHÉSION
Période du 1er septembre au 31 août



Adhérent.e	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur		Adresse personnelle							
	NOM D'USAGE		N°	Rue						
	NOM de NAISSANCE									
	PRÉNOM									
	DATE de NAISSANCE	jour	jour	mois	mois	année	année	année	année	Code Postal
	TÉLÉPHONE PERSO. (facultatif)				Ville					

ADRESSE ÉLECTRONIQUE *

A remplir impérativement, elle vous permettra de recevoir les informations diffusées par messagerie électronique ainsi que la revue « POUR » de la FSU.

Lieu d'exercice	RÉGION →			
	Établissement principal ou structure où vous exercez actuellement	Nom de l'établissement :		
		Adresse de l'établissement : (rue, lieu-dit, BP...)		
		Code postal :	Ville :	

►► **Personnel du supérieur :** donner des précisions sur votre lieu d'affectation interne (Laboratoire/Service/Unité...), afin de faciliter la remise en interne de votre courrier

Situation professionnelle de l'adhérent.e	** voir tableaux du 4 pages d'information	**Corps →		*Code →	
		Grade →			
		Statut →	<input type="radio"/> Titulaire <input type="radio"/> Stagiaire <input type="radio"/> Contractuel.le <input type="checkbox"/> CDI ou <input type="checkbox"/> CDD		
		Fonction particulière à cocher	<input type="radio"/> Enseignant.e → Indiquer la (les) matière(s) :		
			Diplôme(s) : <input type="checkbox"/> Collège <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/> CAPa <input type="checkbox"/> 2nd Pro/Bac Pro/BP <input type="checkbox"/> 2nd G/STAV <input type="checkbox"/> BTS <input type="checkbox"/> Licence Pro <input type="checkbox"/> CPGE Enseignement Sup.		
			<input type="radio"/> ATFR → <input type="checkbox"/> Supérieur <input type="checkbox"/> Laboratoire		
			<input type="radio"/> TFR → <input type="checkbox"/> Supérieur <input type="checkbox"/> Laboratoire <input type="checkbox"/> Documentation <input type="checkbox"/> IBA <input type="checkbox"/> Vie Scolaire		
			<input type="radio"/> Directeur.trice d'EPL (D1)		
			<input type="radio"/> Directeur.trice Adjoint. → <input type="checkbox"/> Formation Initiale (D2) <input type="checkbox"/> Formation Cont/App.(D3) <input type="checkbox"/> Développement(D4)		
			<input type="radio"/> Dir. Hors statut emploi → <input type="checkbox"/> CFA <input type="checkbox"/> CFPPA <input type="checkbox"/> Exploitation <input type="checkbox"/> Atelier technologique		
		<input type="radio"/> Secrétaire général.e			

COTISATION

PERSONNELS avec INDICE		** Attention suite au PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) tous les indices ont été modifiés au 1er janvier 2020. Merci de rectifier l'indice et la cotisation (voir tableaux du 4 Pages)	Pour mémoire	PERSONNELS sans INDICE seulement	Pour mémoire
► Indice (de la fiche de paye)**				► Rémunération mensuelle brute	
► Échelon					
► Pourcentage temps de travail				► Montant de la cotisation**	
► Montant de la cotisation**					

MODE de PAIEMENT : si prélèvement remplir obligatoirement et signer la demande et l'autorisation de prélèvement et y agraffer le RIB

par CHEQUE
 PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SIMPLE (une année – date limite d'adhésion 15 octobre)
 PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RECONDUCTIBLE (date limite d'adhésion 15 octobre)

REVUE « POUR » : L'adhésion au SNETAP donne droit à la réception de la revue "POUR" de la FSU qui sera diffusée par voie numérique depuis la rentrée 2018. Si vous souhaitez recevoir le format papier cochez la case.

DROIT À L'IMAGE - article 9 du code civil. **Cochez cette case si vous n'autorisez pas l'utilisation d'images personnelles.** « Je n'autorise pas la publication de photographies sur lesquelles j'apparais, dans le cadre d'activités syndicales, sur le site Internet du Snetap-FSU et/ou sur les publications sur support papier du Snetap-FSU »

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Par cette adhésion, vous consentez à ce qu'elles soient conservées de façon nominative pendant 3 ans, puis anonymisées à des fins statistiques et à ce qu'elles puissent être croisées pendant leur durée de conservation avec les données publiées par le ministère relatives à des modifications de situation administrative, dans le but de pouvoir assurer le suivi de carrière et de pouvoir renseigner au mieux les adhérents. Elles font donc l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Snetap-FSU. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : snetap@snetap-fsu.fr.

RAPPEL : CREDIT D'IMPOT - article 199 quater C du code général des impôts. Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées. **Que vous soyez imposable ou non, vous bénéficiez d'un dégrèvement de 2/3 du montant de votre cotisation avec remboursement pour les non-imposables par le Trésor Public.**

ADHÉRENT-E	SECTION à remplir par le - la - Secrétaire de section
Date et signature de l'adhérent.e :	Nom et adresse de la section :
	Date, signature :